



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS MORGET

Extrait de la séance du Conseil Intercommunal du 6 septembre 2022

Le Conseil Intercommunal du SDIS Le Morget a pris la décision suivante :

1. Préavis No 07/2021-2026 – Budget 2023

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- D'adopter le budget ordinaire du SDIS Morget pour 2023 présentant un montant de CHF 2'043'600.- à la charge des communes, le budget étant ainsi équilibré

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les 10 jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivantes de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour le Conseil intercommunal

Le président
Xavier Dutruit

La secrétaire
Isabelle Cappellaro